



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 12 02

OBJET :

Isolation thermique de la mairie : modification du projet de travaux

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi trois décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, Mmes Elodie Loretz, Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, Chloé Roig, M. Christophe Cérageoli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Alain Michellis, Mmes Martine Abellan, Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Michel Caruso et Mme Edwige Alunni.

Etaient excusés : M. Armand Gasiglia, Mmes Marie-Fleur Alquier et Karen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que dans un objectif de réduction des dépenses d'énergie et d'amélioration du confort thermique du bâtiment, le conseil a décidé par délibération n° 2024 12 02 du 11 décembre 2024 de mener un programme de travaux portant sur l'isolation thermique de la mairie principale, sise 19 rue du 8 mai 1945, pour un montant prévisionnel de 330 050,00 € HT.

Un diagnostic thermique de l'existant a également été réalisé afin d'évaluer les économies d'énergie engendrées par l'Isolation Thermique par l'Extérieur et quantifier les potentielles économies d'énergie envisageables sur les autres postes de consommation. Pour faciliter la réalisation de ces opérations, la commune a obtenu le concours financier de l'Etat au titre du fonds vert, à hauteur de 50 % du coût des travaux, soit 165.025,00 €.

Afin de parfaire le confort des usagers de la mairie, Monsieur le Maire propose au conseil de modifier en partie la nature des travaux envisagés en décidant d'installer une pompe à chaleur air / air en lieu et place d'une chaudière à condensation alimentée par le gaz. L'isolation prévue du bâtiment, par l'extérieur pour les façades sud, ouest et nord et intérieur pour la façade est, restant toujours d'actualité.

Il précise qu'un diagnostic complémentaire établi le 20 novembre 2025 confirme que cette modification n'a pas d'incidence négative sur la performance thermique attendue du bâtiment telle que résultant du premier diagnostic établi le 18 juillet 2025.

Monsieur le Maire indique également que le plan de financement de l'opération ainsi que le montant des subventions sollicitées restent inchangés.

Toutefois, compte-tenu de la modification de la nature des travaux, le calendrier prévisionnel des travaux initialement prévu au dernier trimestre 2025 est décalé au 1er trimestre 2026. En conséquence, il propose au conseil de demander à l'Etat de proroger sur 2026 la subvention attribuée au titre du fonds vert pour l'année 2025.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après avoir délibéré,**

Décide de la modification de la nature d'une partie du programme de travaux portant sur l'isolation thermique de la mairie principale, sise 19 rue du 8 mai 1945, pour un montant prévisionnel de 330 050,00 € HT, par l'installation d'une pompe à chaleur air / air en lieu et place d'une chaudière à condensation alimentée par le gaz.

Indique, conformément au diagnostic du 20 novembre 2025, que cette modification n'a pas d'incidence négative sur la performance thermique attendue du bâtiment.

Demande à l'Etat de proroger sur 2026 la subvention de 165.025,00 € relative à ce projet et attribuée au titre du fonds vert pour l'année 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 26

Pour : 26

MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mmes Nadine Ezingear, Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20251203-20251202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2025

Publication : 08/12/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance

Elodie LORETZ

Le Maire,

Francis TUJAGUE